

Maison III

La lettre d'information du CÉDRA

CÉDRA-ASTRALIS ■ 7, Place des Terreaux ■ 69001 Lyon ■ France

Lettre non périodique réservée aux membres du CÉDRA. Les numéros des cinq années précédentes sont disponibles sur www.cedra.net

Numéro 132 — Jeudi 22 septembre 2016

LE CÉDRA A 30 ANS

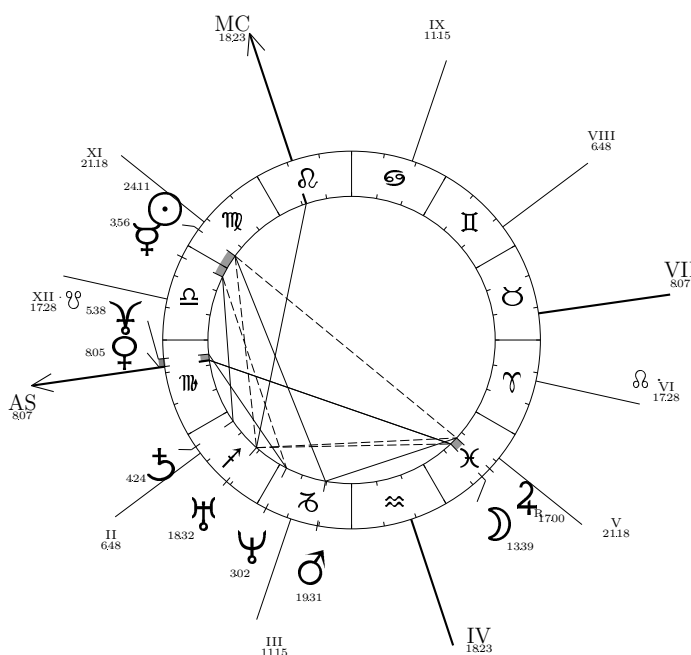
Voici 30 ans qu'est né le CÉDRA, le *Centre d'Études, de Documentation et de Recherches sur l'Astrologie*. La carte du ciel correspond au dépôt des statuts, le 17 septembre 1986, à 11h20, à la préfecture du Rhône.

Depuis, nombre d'amateurs (ceux qui aiment) d'astrologie ont cheminé et progressé dans la connaissance et la maîtrise de cette discipline, en accord avec le premier article de la charte de l'association : « *Permettre des échanges entre les personnes intéressées par l'étude de l'astrologie, dans le respect de leurs différences et dans un souci d'enrichissement mutuel.* »

Beaucoup de chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui depuis les années 1980 où, parallèlement à la publication de la revue *ASTRALIS* et de livres spécialisés, le CÉDRA faisait figure de pionnier (journées d'études, calculs astrologiques et base de données de naissance sur minitel !). Désormais, l'essentiel de l'activité de l'association se déroule sur l'Internet. Les échanges y sont plus rapides, plus souples, plus diversifiés également, avec — revers de la médaille — une certaine dispersion. Au fil du temps, le CÉDRA a constitué sur son site www.cedra.net un solide outil de travail pour tous ceux qui souhaitent mieux connaître l'astrologie :

- une base de données de naissance, avec indication de source ;
- les archives de la CLE, la liste de diffusion du CÉDRA ;
- un répertoire des enseignants et/ou des astrologues membres de l'association ;
- des liens vers des ressources variées : outils logiciels, sites des adhérents ;

Mais, surtout, ce qui aujourd'hui fait l'intérêt et la richesse du CÉDRA, c'est sa liste de diffusion, la CLE (pour *Cédra Lieu d'Échange*) : par mail, chaque jour ou presque, des discussions techniques sur des cas concrets, des sujets d'actualité, des informations utiles à tous les passionnés d'astrologie. Plus d'informations sur le site de l'association : www.cedra.net



PRATIQUE DE L'ASTROLOGIE

Bientôt les élections générales aux États-Unis, qui désigneront indirectement le successeur de Barack Obama. Tous les quatre ans, une même question se pose : y aura-t-il alternance ou continuité à la Maison Blanche ? Voici sur le sujet une recherche qui, peut-être, fera date.

**Alternance
ou continuité
à la Maison Blanche ?**

ALTERNANCE OU CONTINUITÉ À LA MAISON BLANCHE ?

**Un calendrier réglé
comme une horloge**

L'élection du Président des États-Unis d'Amérique a lieu tous les quatre ans selon un processus si bien cadencé qu'il mérite d'être étudié sous l'angle astrologique. Globalement, ce processus est le suivant : en novembre, les électeurs votent pour des délégués, les « grands électeurs » qui, en décembre, éliront le président, lequel prendra officiellement ses fonctions en janvier.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi, tant pour ce qui concerne le début du processus, à savoir le vote des citoyens, que la fin du processus, c'est-à-dire l'entrée en fonction du président élu ou réélu. Avant d'entrer dans le vif du sujet qui est l'élaboration d'une méthode fiable pour déterminer par l'astrologie le résultat des élections américaines, il est nécessaire de préciser certains points d'histoire qui ont une incidence sur les techniques astrologiques mises en œuvre.

Au début, les États de l'Union ne votaient pas tous le même jour. Les élections s'étaient étalées sur une période de plusieurs semaines. Ce n'est qu'en 1845 qu'une loi fédérale a fixé pour tous les États le jour du vote au « mardi suivant le premier lundi de novembre » et que, par conséquent, à partir de 1848, les élections ont toujours lieu au plus tôt un mardi 2 novembre et au plus tard un mardi 8 novembre.

Concernant l'entrée en fonction du président, les choses ont également changé. Depuis l'investiture, le 4 mars 1789, du premier Président des États-Unis George Washington, le président élu prête serment un 4 mars, et ce jusqu'en 1932. Puis, en 1933, le XX^e amendement de la constitution des États-Unis d'Amérique a fixé la date et l'heure de l'investiture au 20 janvier à midi. De fait, toutes les investitures à partir de 1936 ont eu lieu le 20 janvier à midi, alors qu'auparavant elles avaient lieu le 4 mars, à une heure non précisée par la loi. Il est à noter que si la date de l'investiture tombe un dimanche, le président prête serment en privé ce dimanche ou la veille, et la cérémonie publique se tient le lundi. Ce fut le cas, par exemple, en janvier 2013 pour l'investiture de Barack Obama dans son second mandat.

**une aubaine pour
l'astrologue**

La régularité de cette séquence d'événements et la précision du calendrier électoral américain sont une aubaine pour l'astrologue car il peut examiner sur une longue durée les élections passées pour en tirer des enseignements sur les élections à venir ! En effet, s'il existe des correspondances entre, d'une part, la position des planètes lors du processus électoral et, d'autre part, le résultat des élections passées, on peut alors prédire le résultat des élections futures. La présente étude porte sur une seule et simple question, très générale certes mais qui, le moment de l'élection venu, devient parfaitement claire : est-ce qu'il y aura alternance ou continuité à la Maison Blanche ? Est-ce que le président qui entrera en fonction quelques mois après les élections générales sera du même bord — démocrate ou républicain — que le précédent ? Ou bien y aura-t-il alternance ?

En posant le problème en ces termes, on fait l'économie d'une étude fondée sur le thème des candidats, ce qui est un atout considérable étant donné la quasi-impossibilité d'avoir des coordonnées de naissance fiables aux USA. De plus, on n'a pas à se préoccuper d'éventuels changements de président en cours de mandat : si le président élu vient à disparaître ou à démissionner, il est immédiatement remplacé par le vice-président qui est, par définition, du même bord que lui. Finalement, la question de savoir s'il y aura alternance ou continuité à la tête de l'exécutif américain ne se pose donc qu'au moment des élections générales, tous les quatre ans début novembre.

**une régularité qui
n'est qu'apparente**

Avant d'entrer dans l'exposé de la méthode que j'ai mise au point et de l'appliquer, pour illustration, à deux cas récents ainsi qu'à la toute prochaine élection de novembre 2016, il convient de dire que la régularité du calendrier électoral américain induit des constantes dans les configurations planétaires, comme par exemple le fait que, le jour de l'élection, le Soleil est toujours en Scorpion (banal) alors que Vénus ne s'y trouve jamais et qu'elle n'est jamais rétrograde. Ou bien le fait que, lors de l'investiture, le Soleil est au milieu du ciel ou plus loin dans la maison X. Ou encore le fait que, lors du lever du Soleil le jour de l'élection, on se trouve à l'heure de Mars. Et, finalement, le seul élément susceptible d'introduire du changement dans cet ordonnancement stable vient de ce que l'élection se déroule plus ou moins tôt au mois de novembre et que, par conséquent, contrairement à ce qui se passe pour l'investiture, il ne s'écoule pas exactement quatre années entre deux élections successives. Sur le plan astrologique, ces variations dans le calendrier se traduisent évidemment par le côté

relativement inattendu de la position de la Lune d'une élection à la suivante. D'où l'intérêt de prêter une attention particulière à la Lune dans ce processus apparemment immuable.

C'est ce qui a été fait dans la présente étude, qui porte sur toutes les élections américaines depuis l'investiture, le 4 mars 1845, du président élu au cours des élections générales de 1844 (qui se sont déroulées du 1er novembre au 4 décembre) jusqu'à celles de 2012 qui se sont terminées avec l'investiture de Barack Obama le 21 janvier 2013. Sur cette période de 168 ans ont eu lieu 42 élections présidentielles aux USA. Sur cette série de 42 séquences électorales, les 19 dernières reposent sur des données parfaitement fiables, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de doute sur l'heure de la prestation de serment du président élu. Cette série de 19 élections commence en 1940 et se termine en 2012. (On verra plus loin pourquoi cette série de séquences fiables ne commence qu'en 1940 bien que ce soit dès 1936 que, selon la loi, l'investiture a lieu le 20 janvier à midi.)

Les données astrologiques prises en compte sont les suivantes :

- 1) le moment du lever du Soleil le jour de l'élection ;
- 2) le moment du lever de la Lune suivant ce lever du Soleil ;
- 3) le moment de l'ingrès lunaire précédent ce lever du Soleil le jour de l'élection ;
- 4) le moment de l'investiture du président élu ;

Ces moments ont été retenus car ils correspondent au début et à la fin du processus étudié. Je ne développe pas ici les raisons astrologiques de ce choix. On comprend que le lever du Soleil marque le début du jour où les électeurs vont s'exprimer : la lumière va se faire sur les choix et opinions des électeurs. La situation de la Lune qui, à l'instar du Soleil qui amène la lumière et éclaire la réalité visible, a trait à ce qui est moins objectivement tangible mais tout aussi important comme les sentiments, les goûts et préférences personnelles. Puis le résultat des élections tombe, on connaît alors celui qui entrera en fonction quelques mois plus tard. Au terme du processus intervient l'investiture officielle. Il est logique d'examiner les éventuelles relations entre les thèmes du début (lever du Soleil le jour de l'élection) et de la fin (investiture) de la séquence électorale étudiée.

Tous les thèmes sont établis en zodiaque tropical pour la capitale fédérale, Washington D.C. (Dans cette étude, on entend par lever du Soleil, ou de toute autre planète, le moment où l'astre considéré est exactement sur l'AScendant.) Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, il n'est pas nécessaire de faire une analyse détaillée et complexe de chacun de ces thèmes pour parvenir à des prévisions fiables. On verra qu'en fait il n'est question, le plus souvent, que de la situation d'une planète par rapport aux axes (l'horizon et le méridien), et d'aspects entre planètes. Je précise que l'analyse de chaque séquence électorale se fait selon des règles si claires et si simples qu'elles ont été informatisées, ce qui élimine toute considération subjective ou une quelconque intuition de la part de l'interprète. Enfin, il est utile de préciser que, s'agissant d'une série d'événements analogues, l'examen d'une élection fait référence à des données astrologiques de l'élection précédente : on tire de l'étude de l'élection de l'année $n-4$ des indications sur le résultat de l'élection de l'année n .

La méthode consiste à appliquer huit règles qui indiquent s'il va y avoir alternance ou continuité, puis à voir quelle tendance l'emporte. Ce n'est pas plus compliqué que cela ! Chacune de ces règles a une justification astrologique que, faute de place, je n'expliciterais pas ici. On désigne par "thème d'élection" le thème du lever du Soleil le jour des élections générales, et par "thème d'investiture" le thème du moment où le président élu prête publiquement serment ; thème érigé pour midi, l'heure prescrite depuis 1936 par la loi.

Voici ces règles, que l'on illustrera ensuite à partir des deux dernières élections — 2008 et 2012 — avant d'étudier la prochaine : 2016.

règle n° 1 : dans le thème de l'investiture, chercher le maître de la part de mort puis regarder où il se trouve par rapport au Soleil. S'il est oriental, c'est-à-dire est à droite du Soleil, il y aura alternance lors de l'élection suivante. S'il est à gauche, il y aura continuité. Si ce maître est rétrograde, le résultat est inversé. Remarque : cette règle est sensible à la précision de l'heure officielle de l'investiture

Sur les 42 cas où cette règle a pu être appliquée, elle a donné 27 fois le résultat exact (*taux de réussite = 64%*). Sur les 19 derniers cas où l'on est certain de l'heure de l'investiture, il n'y a eu que 2 échecs (*taux de réussite = 89%*).

La part de mort se calcule en prenant la distance de la Lune à Saturne et en la reportant à partir de la cuspide de la maison VIII. Formule : VIII + Saturne - Lune. Les maîtrises

une étude sur 168 ans

le début, puis la fin

méthode simple et démarche rigoureuse

8 règles claires

utilisées sont les maîtrises traditionnelles ; le maître de la part de mort est la planète qui a son domicile dans le signe où se trouve la part de mort. Il n'est pas tenu compte des autres dignités (exaltation, triplicité, terme, décan, etc.). Dans cette règle, on n'utilise pas les planètes transsahariennes. La domification utilisée est celle de Placide.

règle n° 2 : chercher dans le thème de l'élection la première planète du septénaire (donc visible) à se lever. S'il y a une planète en toute fin de maison IX et à moins de 2 degrés du MC, c'est cette planète déjà culminante que l'on retient. Puis examiner dans le thème de l'investiture les aspects que fait, le cas échéant, cette planète à l'AS, au MC, au Soleil, et aux maîtres de l'AS et du MC. Si la planète est bien aspectée, il y a continuité ; si elle est mal aspectée, il y a alternance. Remarque : cette règle est sensible à la précision de l'heure officielle de l'investiture en ce qu'elle fait intervenir les aspects à l'AS et au MC.

Sur les 42 cas où cette règle a pu être appliquée, elle a donné 32 fois le résultat exact (*taux de réussite = 75%*). Sur les 20 derniers cas où l'on est certain de l'heure de l'investiture, il n'y a eu qu'un seul échec (*taux de réussite = 95%*).

Dans cette règle, on tient compte des transsahariennes et l'on considère que le MC peut avoir deux maîtres, Saturne et Uranus, ou Jupiter et Neptune, selon que l'investiture a lieu le 20–21 janvier ou le 4–5 mars. Les sextiles et trigones sont comptés comme positifs, les carrés et oppositions comme négatifs. Les conjonctions sont positives à l'exception de celles faisant intervenir Mars, Saturne, Uranus et Neptune. La valeur, positive ou négative, d'un aspect est d'autant plus élevée que l'aspect est serré ; les aspects partiles (mettant en jeu des points situés sur le même degré de leurs signes respectifs) ont une valeur encore plus élevée.

règle n° 3 : chercher dans les éphémérides les aspects qui se sont produits entre le lever du Soleil le jour de l'élection et le lever de la Lune qui le suit, et ne retenir que le premier d'entre eux. S'il n'y en a point, retenir le dernier aspect survenu avant le lever du Soleil. Si l'aspect est positif, il y a continuité ; s'il est négatif, il y a alternance.

Cette règle ne tient pas compte du thème de l'investiture mais repose uniquement sur le ciel du jour de l'élection. Sur les 42 cas étudiés, elle a donné 28 fois le résultat exact (*taux de réussite = 67%*).

Dans cette règle, on tient compte de toutes les planètes (du Soleil à Pluton) et l'on ne retient que les aspects majeurs. On ne retient pas comme événement significatif les stations des planètes (le fait qu'elles changent de sens, passant par exemple de direct à rétrograde) ni leurs éventuels ingresses (le fait qu'elles changent de signe).

règle n° 4 : regarder où se trouve la Lune lorsque le Soleil culmine le jour de l'élection. Si elle se trouve à droite de l'axe méridien dans le thème de l'investiture précédente, il y a continuité ; si elle se trouve à gauche, il y a alternance. Remarque : cette règle est sensible à la précision de l'heure officielle de l'investiture, qui détermine la position du méridien. Elle ne peut donc être appliquée en toute certitude qu'à partir de 1940 car l'heure officielle de l'investiture en 1936 était — peut-être pour la première fois — prescrite par la loi.

Sur les 42 cas où cette règle a pu être appliquée, elle a donné 29 fois le résultat exact (*taux de réussite = 69%*). Sur les 19 derniers cas — où l'on est certain de l'heure de l'investiture de l'année $n - 4$, il y a eu 4 échecs (*taux de réussite = 79%*).

règle n° 5 : si, dans le thème de l'élection, Vénus est orientale par rapport au Soleil, il y a continuité. Si ce n'est pas le cas, cela ne veut pas dire qu'il y aura alternance et donc on ne se prononce pas.

Sur les 42 cas examinés, il y en a 21 où Vénus est à droite du Soleil et, sur ces 21 cas, cette règle a donné le résultat exact 15 fois (*taux de réussite = 71%*).

règle n° 6 : dans le thème d'investiture, regarder si Mercure ou la Lune se trouvent dans la maison X. Si oui, regarder si la Lune ou Mercure se trouvent à droite du méridien (en d'autres termes, Mercure et la Lune se trouvent de part et d'autre de l'axe IV–MC et l'une des deux planètes se trouve dans la maison X). Si c'est le cas, il y a alternance. Sinon, on ne se prononce pas.

Sur les 42 cas examinés, cette règle a pu s'appliquer 26 fois, et elle a donné le résultat exact à 22 reprises (*taux de réussite = 84%*).

A noter que cette règle est sensible à la précision de l'heure officielle de l'investiture. Remarque : cette règle dépend également de la méthode de domification utilisée. De plus,

dans l'application de cette règle, Mercure ou la Lune ne sont pas considérés comme étant en maison X s'ils se trouvent en fin de X et proches de la cuspide de XI.

règle n° 7 : examiner le thème de l'ingrès lunaire précédant l'élection. Il couvre une période de deux jours et demi environ. Si l'élection a lieu dès que le Soleil se lève après l'ingrès, c'est-à-dire dans les 24 premières heures de la période où la Lune ne change pas de signe, il y a continuité. Si l'élection a lieu le jour suivant, il y a alternance.

Cette règle ne tient pas compte du thème de l'investiture mais repose uniquement sur le ciel dans les deux ou trois jours précédant l'élection. Sur les 42 cas étudiés, elle a donné 29 fois le résultat exact (*taux de réussite = 67%*).

règle n° 8 : examiner le thème de l'ingrès lunaire précédant l'élection et le thème de l'élection. Si, dans les deux thèmes, la Lune est du même côté de l'horizon, soit au-dessus soit au-dessous de l'axe AS-VII, il y a alternance. Dans le cas contraire, cette configuration n'est pas discriminante au regard de l'objectif poursuivi, et par conséquent on ne se prononce pas.

Sur les 42 cas examinés, cette règle a pu s'appliquer 22 fois, et elle a donné le résultat exact à 14 reprises (*taux de réussite = 64%*).

Totalisation et prévision du résultat : une fois ces 8 critères examinés, on peut appliquer au moins 5 de ces 8 règles (car les règles n°5, 6 et 8 ne sont pas toujours applicables). On fait le total des résultats obtenus pour avoir la conclusion : alternance ou continuité à la Maison Blanche. Il arrive que le résultat soit indéterminé car il y a égalité entre les critères en faveur de l'alternance et les critères en faveur de la continuité.

RÉSULTATS : sur l'ensemble des 42 cas étudiés, cette méthode a donné 8 erreurs et 6 cas d'égalité. Si on l'applique aux 19 dernières élections, qui sont celles pour lesquelles il n'y a pas de doute sur l'heure officielle de l'investiture de l'année $n - 4$, le modèle proposé donne 1 seule erreur et 3 égalités. A noter que si l'on fait tourner le modèle en ignorant la règle n°7, on n'a sur toute la série que 5 erreurs et 8 égalités, et l'on n'a aucune erreur et un seul cas d'égalité sur les 19 dernières élections, de 1940 à 2012 inclus.

Cette méthode est bien sûr applicable à toutes les futures élections présidentielles aux USA tant que le calendrier et les règles régissant le processus électoral et l'investiture du président ne seront pas changées. Appliquons-la aux deux dernières élections, celles de 2008 et 2012, qui présentent les deux cas de figure que l'on cherche à prévoir : alternance et continuité. En effet, l'élection de 2008 a vu le démocrate Barack Obama succéder au républicain George W. Bush : c'était donc un cas d'alternance au pouvoir. Tandis que l'élection suivante, en 2012, a vu la réélection du président sortant, c'était donc un cas de continuité.

On a vu que certaines règles dépendent de l'investiture précédente. Aussi, pour pouvoir appliquer toutes les règles de la méthode, il faut remonter à l'investiture précédant l'élection de 2008, c'est-à-dire celle de G.W. Bush qui inaugura son second mandat le 20 janvier 2005.

Enfin, pour faire vraiment de l'astrologie, on appliquera la méthode dans un but prévisionnel pour dire le résultat de la prochaine élection, en novembre 2016. Y aura-t-il alternance à la Maison Blanche ? auquel cas le prochain président ne serait pas un démocrate et donc Donald Trump. Ou bien continuité ? auquel cas ce serait toujours un(e) démocrate à la Maison Blanche, c'est-à-dire Hillary Clinton. (Il va sans dire que, pour faire cette prévision comme toutes les autres, les coordonnées de naissance des candidats en lice sont totalement inutiles.)

Les instants et, éventuellement, les cartes du ciel à considérer sont les suivants (les heures sont l'heure légale à Washington DC) :

- investiture 2005 : 20 janvier 2005, midi. C'est le thème **1** en dernière page.
- lever du Soleil élection 2008 : 4 novembre 2008, 6h44 (thème **2**). Le prochain lever de la Lune a lieu le 4 à 12h17.
- ingrès lunaire précédant l'élection : 2 novembre 2008, 6h14 ; l'AScendant est à 5° Scorpion.
- investiture 2009 : 20 janvier 2009 à midi (thème **3**).
- lever du Soleil élection 2012 : 6 novembre 2012, 6h47 (thème **4**). Le prochain lever de la Lune a lieu le 6 à 23h27.
- ingrès lunaire précédant l'élection : 6 novembre 2012, 0h40 ; AScendant 19° Poissons.
- investiture 2013 : 21 janvier 2013 à midi (thème **5**).
- lever du Soleil élection 2016 : 8 novembre 2016, 6h48 (thème **6**). Le prochain lever de la Lune a lieu le 8 à 23h36.

des résultats probants

deux exemples
du passé récent

- ingrès lunaire précédant l'élection : 6 novembre 2016, 18h56 ; AScendant 11° Sagittaire.
- investiture 2017 : 20 janvier 2017 à midi (thème 7).

Ne figurent en dernière page que les cartes du ciel nécessitant qu'on les examine d'un peu près. Les autres instants significatifs, comme par exemple le lever de la Lune suivant le début de l'élection nécessaire dans la règle n°3, servent de balise dans le temps et il n'est pas nécessaire d'en dresser le thème. Les cartes d'ingrès lunaire ne figurent pas ici faute de place et parce qu'elles ne nécessitent pas un examen détaillé : il suffit d'avoir la position de l'AScendant pour savoir si la Lune est au-dessus ou au-dessous de l'horizon (cf. règle n° 8).

un cas d'alternance

L'élection présidentielle de 2008 :

- règle 1 : dans le thème de l'investiture précédente en 2005 (voir thème 1), la part de mort est à 26°30' du Capricorne. Son maître est Saturne. Où se trouve Saturne dans ce thème ? Est-il à droite ou à gauche du Soleil ? Il est à gauche, donc continuité. Mais Saturne est rétrograde, et alors le résultat doit être inversé. Donc : *alternance*.
- règle 2 : la première planète à se lever le jour de l'élection de 2008 (thème 2) est Saturne. Quels sont les aspects de Saturne dans le thème de l'investiture de 2009 (thème 3) ? Trigone au MC, opposition à Vénus et opposition à Uranus (on ignore le trigone à Mars car Mars n'est pas maître de l'AS ni du MC). L'ensemble est négatif, donc *alternance*.
- règle 3 : quel est le premier aspect à se produire après le lever du Soleil le jour de l'élection (voir le thème 2 et les éphémérides) ? Une opposition Saturne-Uranus. C'est un aspect défavorable, donc *alternance*.
- règle 4 : lorsque le Soleil passe au MC le jour de l'élection, la Lune est à 26°26' Capricorne. C'est à gauche du méridien de l'investiture précédente (2005, thème 1). Donc *alternance*.
- règle 5 : dans le thème de l'élection (thème 2), Vénus est-elle orientale par rapport au Soleil ? Non, elle se trouve dans la seconde moitié du Sagittaire alors que le Soleil est en Scorpion. Donc on ne peut pas dire qu'il y a continuité, mais cela ne signifie pas qu'il y a alternance. C'est un cas où la règle n°5 n'entre pas en ligne de compte.
- règle 6 : dans le thème de l'investiture (thème 3), Mercure ou la Lune se trouvent-ils en maison X ? Oui : Mercure. Est-ce que, alors, la Lune est à droite du méridien ? Oui : donc *alternance*.
- règle 7 : l'ingrès lunaire précédant l'élection a lieu le 2 novembre au matin et l'élection le 4 novembre, c'est-à-dire le surlendemain ; en d'autres termes, le lever du Soleil qui inaugure la journée d'élection n'est pas le premier mais le second à survenir après que la Lune soit entrée dans le signe qu'elle occupe au début de l'élection. Donc *alternance*.
- règle 8 : dans l'ingrès lunaire précédant l'élection, la Lune est au-dessous de l'horizon ; il en est de même lors du lever du Soleil le jour de l'élection. Donc *alternance*.
- *totalisation* : sur les 8 règles, 7 sont applicables, qui toutes donnent alternance. On doit donc s'attendre à une alternance dans le camp au pouvoir à la Maison Blanche en 2008. Ce qui fut effectivement le cas avec l'élection de Barack Obama.

un cas de continuité

L'élection présidentielle de 2012 :

- règle 1 : dans le thème de l'investiture précédente, celle de 2009, que l'on vient d'étudier (thème 3), la part de mort est à 4°11' de la Balance. On regarde où se trouve Vénus : à gauche du méridien, donc continuité. Vénus est directe, on n'inverse pas le résultat. Donc *continuité*.
- règle 2 : la première planète à se lever le jour de l'élection (thème 4) est Vénus. Dans le thème de l'investiture 2013 (thème 5), elle fait un trigone à l'AS, c'est tout. Aspect positif, donc *continuité*.
- règle 3 : quel est le premier aspect à se produire après le lever du Soleil le jour de l'élection ? Un sextile Lune-Vénus, aspect favorable. Donc *continuité*.
- règle 4 : lorsque le Soleil passe au MC le jour de l'élection, la Lune est à 10° du Lion. C'est à droite du méridien de l'investiture précédente en 2009 (thème 3) . Donc *continuité*.
- règle 5 : dans le thème de l'élection (thème 4), Vénus est-elle orientale par rapport au Soleil ? Oui. Donc *continuité*.
- règle 6 : dans le thème de l'investiture (thème 5) , Mercure ou la Lune se trouvent-ils en maison X ? Oui : Mercure. Est-ce que, alors, la Lune est à droite du méridien ? Non. On ne peut donc pas dire qu'il y a alternance. Mais on ne peut pas pour autant se prononcer pour la continuité. C'est un cas où la règle n°6 n'entre pas en ligne de compte.
- règle 7 : l'ingrès lunaire précédant l'élection a lieu le 6 novembre, quelques heures avant le début du jour de l'élection. En d'autres termes, le lever du Soleil qui inaugure la journée d'élection est le tout premier à survenir après l'ingrès. Donc *continuité*.

– règle 8 : dans l'ingrès lunaire précédant l'élection, la Lune est au-dessous de l'horizon ; il n'en est pas de même lors du lever du Soleil le jour de l'élection. On ne peut donc pas dire qu'il y a alternance, sans pour autant se prononcer pour la continuité. C'est un cas où la règle n°8 n'entre pas en ligne de compte.

– *totalisation* : sur les 8 règles, 6 sont applicables, qui toutes donnent continuité pour cette élection de 2008. Il y eut bien continuité à la Maison Blanche, avec la réélection de Barack Obama.

L'élection présidentielle de 2016 :

Venons-en maintenant à la prévision, et appliquons simplement de la même manière les huit règles de méthode dont on vient de voir deux illustrations.

– règle 1 : dans le thème de l'investiture précédente, celle de 2013 (thème 5), la part de mort est à 23° du Taureau. Son maître, Vénus, est à droite du Soleil, donc alternance. Il n'est pas rétrograde, donc on n'inverse pas le pronostic. Donc : *alternance*.

– règle 2 : la première planète à se lever le jour de l'élection (thème 6) est Jupiter. Dans dans le thème de l'investiture de 2017 (thème 7), Jupiter fait un carré au MC, un sextile à Saturne et une opposition à Uranus. L'ensemble est négatif, donc *alternance*.

– règle 3 : quel est le premier aspect à se produire après le lever du Soleil le jour de l'élection ? Un sextile Lune-Vénus, aspect favorable. Donc *continuité*.

– règle 4 : lorsque le Soleil passe au MC le jour de l'élection, la Lune est à 27° du Verseau. C'est à gauche du méridien de l'investiture précédente (2013). Donc *alternance*.

– règle 5 : dans le thème de l'élection (thème 6), Vénus est-elle orientale par rapport au Soleil ? Non. Donc on ne peut pas dire qu'il y aura alternance, sans pour autant se prononcer pour la continuité. La règle n°5 n'est pas applicable dans le cas présent.

– règle 6 : dans le thème de l'investiture en 2017 (thème 7), ni Mercure ni la Lune ne se trouvent en X. Cette règle n'entre donc pas en ligne de compte.

– règle 7 : l'ingrès lunaire précédant l'élection a lieu le 6 novembre, deux jours avant l'élection. Le Soleil se sera déjà levé une fois avant que n'arrive le jour de l'élection. Donc *alternance*.

– règle 8 : dans l'ingrès lunaire précédant l'élection, la Lune est au-dessous de l'horizon ; il en est de même lors du lever du Soleil le jour de l'élection. Donc *alternance*.

– *totalisation* : sur les 8 règles, 6 sont applicables. Sur ces 6 règles, 5 donnent alternance, et 1 donne continuité. Conclusion : il y aura alternance à la Maison Blanche suite aux élections générales de novembre 2016.

Les élections américaines du XXI^e siècle

La méthode que j'ai élaborée et dont on vient de voir les modalités de mise en œuvre peut être — et, en fait, est — entièrement automatisée. Elle reste applicable tant que le calendrier électoral est inchangé et que le régime horaire actuel demeure, avec par conséquent l'investiture à 17h TU. Voici donc les prévisions qui, sous ces conditions, en découlent pour le XXI^e siècle. Toutes les règles énoncées plus haut ont été prises en compte à l'exception de la règle n°7 car c'est cette combinaison qui, sur la longue durée, donne les meilleurs résultats. On comptabilise les critères alternance/continuité : **A** signifie qu'il y aura alternance à la Maison Blanche, et **C** qu'il y aura continuité. Un ? indique incertitude.

2004 : 2/4 C	2008 : 6/0 A	2012 : 0/5 C	2016 : 4/1 A	2020 : 3/3 ?
2024 : 1/3 C	2028 : 2/4 C	2032 : 2/4 C	2036 : 3/3 ?	2040 : 3/1 A
2044 : 3/3 ?	2048 : 3/2 A	2052 : 2/3 C	2056 : 3/2 A	2060 : 4/2 A
2064 : 3/2 A	2068 : 2/3 C	2072 : 4/1 A	2076 : 3/2 A	2080 : 3/2 A
2084 : 2/4 C	2088 : 3/2 A	2092 : 4/2 A	2096 : 1/4 C	2100 : 3/3 ?

On trouvera plus tard, certainement, quelques erreurs dans ces prévisions : aucune méthode, aucune construction humaine n'est exempte de défaut, et ce système est certainement perfectible, j'y travaille. Cette méthode est, à ma connaissance, inédite et j'en revendique la paternité. Si, au fil du temps, certains l'utilisent et ne savent pas comment la nommer, ils pourraient l'appeler « la méthode Charvet ».

Ah ! un dernier mot, important : ce sont les citoyens qui votent, pas les planètes ! Étoiles et planètes ne sont évidemment pour rien dans le résultat des élections. Pour l'astrologue, les astres constituent des signes et les éléments d'un langage qu'il s'agit d'interpréter, ils ne sont en rien la cause de ce qui arrive sur Terre.

©2016 Maurice Charvet, le 22 septembre 2016.

**prévision pour 2016 :
alternance ou
continuité ?**

et pour la suite

De gauche à droite et de haut en bas :

- 1 investiture 2005 (20 janvier 2005, midi)
- 2 élection 2008 (lever du Soleil : 4 novembre 2008, 6h44) ;
- 3 investiture 2009 (20 janvier 2005, midi)
- 4 élection 2012 (lever du Soleil : 6 novembre 2008, 6h47) ;
- 5 investiture 2013 (21 janvier 2013, midi)
- 6 élection 2016 (lever du Soleil : 8 novembre 2016, 6h48) ;
- 7 investiture 2017 (20 janvier 2017, midi)

